



NOTE DE SERVICE

Date : Le 13 août 2021

Destinataires : Sociétés d'assurance vie fédérales, y compris les sociétés de secours mutuels, et les succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères, y compris les sociétés de secours mutuels étrangères

Auteur : Chris Townsend, directeur principal, Division de l'actuariat, Secteur de la surveillance des sociétés d'assurance

Objet : Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné d'une société d'assurance vie

Copie : Actuaires désignés de sociétés d'assurance vie fédérales, y compris les sociétés de secours mutuels, et de succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères, y compris les sociétés de secours mutuels étrangères

Chaque année, le BSIF met à jour son Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné (le Mémoire) d'une société d'assurance vie, conformément au paragraphe 667(2) de la *Loi sur les sociétés d'assurances*.

Ce document est offert en français et en anglais sur le site Web du BSIF.

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/fi-if/rtn-rlv/fr-rf/ic-sa/lic-sav/Pages/AA_Memo_2021.aspx

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/fi-if/rtn-rlv/fr-rf/ic-sa/lic-sav/Pages/AA_Memo_2021.aspx

Le Mémoire précise le contenu du Rapport de l'actuaire désigné (RAD) déposé une fois l'an auprès du BSIF. Aucun changement important n'a été apporté au Mémoire de 2021. La section A 2.2 (Instructions sur le dépôt du RAD, du rapport sur l'examen de la santé financière (ESF)) définit clairement l'exigence (inchangée) selon laquelle l'examen par des pairs de l'ESF doit être déposé au plus tard le 31 décembre.

Prière de faire parvenir toute question à Diane Gosselin à diane.gosselin@osfi-bsif.gc.ca.

Le directeur principal de la Division de l'actuariat,
Secteur de la surveillance des sociétés d'assurance,

Chris Townsend



BSIF
OSFI

255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada 